

À partir du 2 septembre 2014

<< Ce qui change

- Samedi matin : cours entre 8h30 et 10h30, APC entre 10h30 et 11h30.
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
 - fin des cours à 11h45, au lieu de 11h30
 - reprise des cours à 14h, au lieu de 13h30
 - fin des cours à 16h15, au lieu de 16h30.

<< Ce qui ne change pas

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : début des cours à 8h30.
- Mercredi libéré pour des activités dans le cadre familial, associatif ou municipal (accueil de loisirs, conservatoire de musique et de danse, etc.).

L'organisation de la semaine des élèves à Villiers

1. Dans les écoles maternelles

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7h30 - 8h30	Accueil du matin			Accueil du matin		
8h30 - 11h45	Classe	Classe		Classe	Classe	Classe 8h30 - 10h30 APC 10h30 - 11h30
11h45 - 14h	Pause méridienne			Pause méridienne		
14h - 16h15	Classe	Classe		Classe	Classe	
16h15 - 18h30	Accueil du soir			Accueil du soir		

2. Dans les écoles élémentaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7h30 - 8h30	Accueil du matin			Accueil du matin		
8h30 - 11h45	Classe	Classe		Classe	Classe	Classe 8h30 - 10h30 APC 10h30 - 11h30
11h45 - 14h	Pause méridienne			Pause méridienne		
14h - 16h15	Classe	Classe		Classe	Classe	
16h15 - 18h	Etudes surveillées			Etudes surveillées		
18h - 18h30	Accueil du soir			Accueil du soir		

MIEUX COMPRENDRE

La réforme des rythmes scolaires à Villiers

DOSSIER

Juin 2014

La réforme à Villiers ? Le meilleur compromis dans le contexte d'une réforme non souhaitée mais imposée à la Ville.

Mesdames, Messieurs,
Chers parents,

Il y a 18 mois, le gouvernement décidait de réformer les rythmes scolaires.

Avec la volonté de placer l'intérêt de l'enfant au cœur des débats, l'équipe municipale a donc lancé une vaste concertation avec l'ensemble des partenaires : parents, enseignants, associations...



Dans le même temps, le Conseil Municipal demandait, à l'unanimité, le report de la mise en œuvre à 2014.

Ce temps de réflexion nous a permis de constater les effets néfastes de cette réforme là où elle avait été mise en œuvre, que ce soit pour les enfants, les familles, les enseignants et, bien sûr, les collectivités locales.

Dès cet instant, nous avons engagé une bataille contre cette réforme et pour la réelle prise en compte de l'intérêt de l'enfant, tout en poursuivant les concertations engagées.

Une mobilisation nationale a permis d'obtenir un recul du gouvernement.

Néanmoins, l'Etat est resté inflexible sur sa volonté d'appliquer cette réforme.

Par conséquent, tout en continuant à manifester mon opposition à ce texte, j'ai souhaité proposer une nouvelle organisation, choisie en reprenant plusieurs propositions émises par les groupes de travail, notamment sur la durée des journées d'école et l'heure de début des cours.

Je sais que ces mesures ne font pas l'unanimité mais ce compromis permet néanmoins de ne pas se voir imposer par l'Etat une réforme subie, non voulue, contraignante et coûteuse.

Enfin, je poursuivrai le travail de concertation avec les membres des groupes de travail afin de faire une évaluation des mesures prises et de continuer à peser en faveur du retrait de ce texte.

**Votre Député-Maire,
Jacques Alain Bénisti**

Sommaire

P. 2 et 3

- Les questions que vous vous posez
- Combien ça coûte ?

P. 4

- L'organisation de la semaine des élèves :
 - dans les écoles maternelles
 - dans les écoles élémentaires
- Ce qui change
- Ce qui ne change pas

Directeur de la publication : Jacques Alain Bénisti
 Directrice de la rédaction : Gylène Allard (responsable du service communication)
 Rédacteur en chef : Gilles Démurgé
 PAO : Véronique Holleville
 Photogravure et impression : Point 44
 ZA des Nations - 342 rue du Professeur Paul Milliez
 94500 Champigny-sur-Marne - tél. : 01 41 77 44 44.
 Tirage : 12 000 exemplaires.





Les questions que vous vous posez

<< 1. Pourquoi ne pas avoir programmé la cinquième matinée d'école le mercredi ?

- La Municipalité a observé avec attention l'expérimentation du mercredi travaillé dans les villes ayant déjà appliqué la réforme. A l'heure actuelle, les professionnels de l'éducation admettent que cette option génère une fatigue significative pour les élèves. De son côté, **l'Académie Nationale de Médecine a confirmé la nécessité d'instaurer une coupure d'une journée pleine en cours de semaine**, qui permet aux enfants de pratiquer des activités sportives, culturelles et de loisirs.
- Par ailleurs, la Ville a souhaité maintenir l'organisation actuelle de la journée du mercredi. Le but est de **permettre aux associations et aux services municipaux de conserver leurs activités qui concernent plus de 1500 enfants**.

<< 2. Pourquoi allonger de 15 minutes la pause méridienne ? Comment les enfants seront-ils pris en charge pendant ce temps de pause supplémentaire ?

- Le $\frac{1}{4}$ d'heure supplémentaire de pause méridienne va permettre aux enfants de déjeuner dans des conditions plus favorables. Il est important de savoir que plus de 2 400 enfants prennent leur repas dans les restaurants scolaires de la ville. A la rentrée de septembre, **la Ville va renforcer les équipes d'animation dans les restaurants scolaires** accueillant le plus grand nombre d'enfants (à partir de 100 enfants en maternelle, à partir de 200 en élémentaire).
- Durant la pause méridienne en maternelle, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) travailleront désormais avec les animateurs. Professionnels de la petite enfance, ils contribueront à **l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des jeunes enfants**.

<< 3. Pourquoi programmer le samedi une heure d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ?

- **En accord avec l'Inspectrice d'Académie**, la Ville a souhaité positionner l'heure dédiée aux APC à la suite des 2 heures d'enseignement général : le samedi de 10h30 à 11h30.
- L'objectif de la Municipalité est de **permettre aux élèves qui en ont besoin de bénéficier d'une aide à la difficulté scolaire** assurée par les enseignants, à un moment où ils seront plus attentifs et concentrés. Néanmoins, les enseignants pourront également choisir de proposer aux élèves d'autres activités prévues dans le projet d'école.

<< 4. Une heure par semaine pour traiter la difficulté scolaire, n'est-ce pas insuffisant ?

- La Ville avait demandé, sur la base d'un projet d'expérimentation proposé à la Directrice académique, la programmation de 2 heures d'Activités Pédagogiques Complémentaires le samedi matin. Malgré tout l'intérêt que présentait ce projet pour les enfants, la Directrice d'Académie n'a pas été en mesure de l'accepter, faute de financement complémentaire assuré par l'Etat

<< 5. Qui prendra en charge les enfants après 16h15 ?

- En ce qui concerne les enfants qui quittaient jusqu'alors l'école à 16h30, les parents viendront les chercher un quart d'heure plus tôt, soit à 16h15.
- **En école maternelle**, les enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire du soir seront pris en charge par les animateurs à partir de 16h15, au lieu de 16h30.
- **En école élémentaire**, les enfants qui fréquentent l'étude surveillée seront pris en charge par les enseignants dès 16h15.

<< 6. Et si la Ville était restée sur son idée de ne pas appliquer la réforme, que se serait-il passé ?

- La Ville aurait été contrainte d'appliquer le schéma départemental type retenu par la Direction Académique : classe de 9h à 12h puis de 14h à 16h15, et matinée de classe supplémentaire le mercredi matin entre 9h et 12h.
- **Les aides de l'Etat n'auraient pas suffi à financer** intégralement le coût de cette option, dont les charges auraient été principalement générées par le positionnement d'un temps de classe le mercredi matin : fonctionnement de la restauration (denrées alimentaires et personnel), rémunération d'animateurs supplémentaires pour organiser un nouveau temps d'accueil le matin avant les cours et un accueil de loisirs le mercredi après-midi avec un nombre d'enfants plus important qu'aujourd'hui, transport des enfants vers les accueils de loisirs après les cours. Le surcoût de la réforme aurait alors dû être financé par une augmentation des impôts locaux.

<< 7. Pourquoi la Ville a-t-elle finalement renoncé à son premier projet d'organisation du temps scolaire ? Que s'est-il réellement passé depuis l'automne 2013 ?

- **25 octobre 2013** : la Ville transmet à la Directrice académique un projet d'organisation du temps scolaire suite au travail des ateliers rythmes scolaires.
- **Courant janvier 2014** : le Gouvernement annonce une baisse considérable de ses dotations aux collectivités.
- **25 janvier et 7 février 2014** : le Député-Maire annonce son refus d'appliquer la réforme, qui n'est plus finançable, à l'occasion de deux réunions.
- **25 avril 2014** : le Député-Maire co-signe avec 25 maires val-de-marnais un appel au Premier Ministre pour suspendre la réforme ; lettre restée sans réponse.
- **8 mai 2014** : publication du nouveau décret « Hamon » autorisant des expérimentations.
- **21 mai 2014** : la Ville présente son projet d'expérimentation aux fédérations de parents et aux membres des ateliers.
- **A partir du 24 mai 2014** : consultation des conseils d'école extraordinaires.
- **27 mai 2014** : lors d'un entretien avec Le Député-Maire, la Directrice académique refuse le projet d'expérimentation de la Ville.
- **6 juin 2014** : après s'être adressé par lettre aux parents et aux enseignants, le Député-Maire propose à la Directrice académique un nouveau projet.
- **10 juin 2014** : la Directrice académique valide le projet.

<< 8. La grande concertation menée à Villiers en 2013 a-t-elle servi à quelque chose ?

- Même si le projet d'organisation de la semaine d'école proposé par **les ateliers rythmes scolaires** à l'automne 2013 (fin des cours à 15h45 et école le mercredi matin) ne peut finalement pas être mis en place en septembre prochain, le nouvel emploi du temps des élèves en a conservé plusieurs enseignements : le maintien du début des cours à 8h30, le souci de donner la priorité au temps de classe le matin, le souhait de conserver des horaires réguliers toute la semaine.
- Par ailleurs, **parents, enseignants, acteurs associatifs et agents municipaux** ont fait émerger des idées d'enrichissement des temps périscolaires qui seront exploitées dans les années à venir.



La nouvelle organisation du temps scolaire en chiffres

Combien ça coûte ?

- La Ville a évalué à **110 000 €** supplémentaires le coût lié aux frais d'entretien des établissements scolaires (ménage, énergies...).
- A cela s'ajoutent **80 000 €** de coûts supplémentaires de masse salariale dédiée aux nouveaux temps périscolaires (allongement de la pause méridienne, de l'accueil du soir en maternelle et des études surveillées).
- Soit un coût total avoisinant **190 000 €** pour l'année. A noter que ce montant est très largement inférieur aux **900 000 €** de l'organisation du temps scolaire issue de la grande concertation en 2013. Ce schéma extrêmement ambitieux s'est avéré financièrement irréalisable lorsque

l'Etat, en janvier 2014, a informé les communes de la baisse considérable de ses dotations aux collectivités (**1,8 million €** de charges supplémentaires pour Villiers).

Qui paie ?

- L'Etat finance la réforme à hauteur de **50 €** par élève et pour une année (2014-2015). La Ville, qui compte 3 200 élèves, recevrait donc **160 000 €** de l'Etat*.
- En conséquence, **30 000 €** resteront à la charge de la ville pour la 1^{ère} année. Puis ensuite, la ville devra supporter l'intégralité du coût de cette réforme.

* Ce versement de subventions reste toutefois à confirmer par le Ministre de l'Education Nationale.

